

CONDITIONS GENERALES D'ACHATS

Le présent document est contractuel, il est la référence pour les commandes RESSORTS LACROIX.

Article 1 : ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Cette commande doit faire l'objet d'un accusé de réception dans les 48 heures signées par vos soins. Dans le cas contraire, nous vous considérons d'accord sur tous les termes de notre commande. L'acceptation de la commande entraîne pour le fournisseur l'obligation de se conformer aux conditions générales d'achats sans exception ni réserve. Il ne pourra être invoqué tout usage ou précédent contraire, ou opposé toute clause imprimée ou manuscrite pouvant figurer sur prospectus, devis, factures, lettres ou autres documents émanant du fournisseur et non expressément accepté par nous.

Article 2 : PRIX ET DÉLAI

Le prix mentionné sur nos commandes s'entend ferme et non révisable franco de port et d'emballage. Toute modification concernant le prix ou le délai doit faire l'objet d'un accord écrit de notre part. Dans le cas contraire nous tiendrons compte des conditions de prix indiquées sur notre commande. En cas de non-respect indiqué, nous nous réservons le droit d'annuler notre ordre.

Article 3 : PORT

Le transfert de la propriété et des risques s'effectue à la livraison de la marchandise au lieu indiqué sur la commande, à défaut, il s'effectue à l'enlèvement dans les locaux des fournisseurs. Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour garantir son expédition sans dommage.

TOUT PORT DÛ SERA REFUSÉ.

Article 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos règlements s'effectuent par virement Bancaire à 60 jours date de facture.

Article 5 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nous refusons toute clause de propriété applicable aux marchandises fournies.

Article 6 : GARANTIE

Le fournisseur s'engage à nous garantir contre toutes conséquences pouvant résulter de l'action d'un tiers à notre encontre au titre de propriété industrielle, intellectuelle ou artistique, concernant les marchandises objets de notre commande.

Article 7 : QUALITÉ / CONTROLE DES CONFORMITES

Les marchandises livrées doivent être en tous points conformes aux spécifications, normes ou cahiers des charges figurant dans la commande ou tout autre document s'y référant.

RESSORTS LACROIX se réserve la possibilité de faire examiner pour expertise les produits concernés à tous les stades de l'exécution de la commande, sans que cela ne décharge le Fournisseur de ses obligations et responsabilités.

Dans tous les cas de défauts, même cachés ou de non-conformité, les réclamations seront adressées, nonobstant toutes dispositions contraires du fournisseur, après constatation de ces défauts ou non-conformité, quel que soit le délai après la réception matérielle du produit. Le fournisseur informera RESSORTS LACROIX sur les changements majeurs affectant le produit et (où) les procédés, le changement de la localisation du site de production.

Le fournisseur devra remédier en toute diligence et en totalité à ses frais à tout défaut ou non-conformité de la marchandise. Il devra également réparer les conséquences que ces défauts entraînent chez nos clients et nous-mêmes.

Toutes marchandises non conformes ou défectueuses seront retournées au fournisseur en port dû. Au cas où le fournisseur s'avérerait incapable d'assurer l'exécution correcte de notre commande, après l'expiration d'un délai de 8 jours suivant l'envoi d'une mise en demeure, nous nous réservons le droit de faire exécuter les travaux nécessaires à la bonne exécution de notre commande, aux frais du fournisseur. Dans cette hypothèse, notre commande sera de plein droit résiliée. Le fournisseur s'engage à notre demande de nous fournir sans autre frais supplémentaire les certificats d'analyses ou certificats de conformité ou de contrôle que nous estimons nécessaires.

La société LACROIX se réserve le droit de visite ou d'audit dans les locaux du fournisseur afin de vérifier la bonne exécution de notre commande, conformément aux normes qui correspondent à ses propres agréments.

Article 8 : RETARD

La date fixée pour la livraison, telle qu'indiquée sur les bons de commande, est impérative. Toute commande qui serait livrée avant la date de livraison « au plus tôt » ne pourra donner lieu à un paiement anticipé.

Toute livraison effectuée postérieurement à une date contractuelle met le fournisseur de plein droit de se voir appliquer des pénalités de retard de 20 euros minimum à 7% du montant de notre commande par semaine de retard. Le montant de cette pénalité sera automatiquement déduit par nos soins, des règlements restant dus au fournisseur.

En cas d'insuffisance de ces derniers en vue de l'imputation de la pénalité de retard, celle-ci devra faire l'objet d'un paiement de la part du fournisseur dans un délai de 15 jours à compter de notre demande de paiement. Tout retard de livraison excédent 1 mois pourra donner lieu à la résiliation de notre commande, aux torts exclusifs du fournisseur, dans qu'il soit nécessaire d'accomplir des formalités judiciaires à cet effet.

Article 9 : CONTESTATIONS

En cas de contestation relative à la conclusion, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales d'achats, le tribunal de commerce d'ORLÉANS sera exclusivement compétent sauf accord contraire des parties.

Article 10 : BON DE LIVRAISON

Le transport s'effectue sous la responsabilité du fournisseur qui demeure responsable de ses produits jusqu'à la livraison, sauf indication contraire écrite.

Toute expédition fera l'objet d'un bon de livraison en deux exemplaires par commande indiquant notre N° de commande, la désignation complète des fournitures et le nombre de colis.

Article 11 : FACTURATION

Une facture par bon de livraison en triple exemplaires doit nous parvenir au plus tard le 5 du mois. Tout relève ou facture nous parvenant après cette date seront repoussées valeur du mois suivant.

Article 12 : LOIS APPLICABLES

Les présentes conditions générales d'achats sont soumises à la loi française.